

... la loi relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 Février 1992 stipule que la France dispose d'une organisation administrative déconcentrée, à la tête de laquelle se trouve une autorité administrative: le Préfet. Nommé par décret du Président de la République, le Préfet dispose d'un statut à part, ne lui accordant ni le droit syndical, ni le droit de grève. Par ailleurs, en qualité de représentant du pouvoir central il est investi d'un devoir de loyauté envers l'État. Au-delà de ce socle commun de spécificités, le Préfet, selon qu'il se trouve à la tête du département ou de la région, n'est pas investi des mêmes missions.

... Le Régime de l'Administration du Territoire de l'État (REATE) a fait de la région l'échelon de droit commun de pilotage des politiques publiques, ainsi il incombe au préfet de région d'assurer la prise en compte, la traduction et la mise en œuvre des politiques nationales et communautaires au niveau territorial. Par ce geste, il dispose des services de la prefecture de région mais aussi des 6 directions régionales dont les directeurs sont soumis à son pouvoir hiérarchique. Depuis la REATE, le préfet de région exerce également un pouvoir hiérarchique sur le préfet de département. Toutefois, ce dernier n'en rate pas mais... investi de missions propres, telles que la mise en œuvre des mesures relatives au séjour des étrangers et au droit d'asile.